



« **POLICE RURALE** »

GARDES CHAMPETRÉS CONTEMPORAINS

POLICE DE CONTACT

**PRÉSENCE
&
RELATION DE CONFIANCE**

AVEC LA POPULATION

*« Une commune rurale sans garde champêtre
est comme une pâture sans clôture »*

Par CHEVRIER Paul

Garde Champêtre Chef
Secrétaire Général de l'Entente de Police Rurale
Poste de Police Rurale de VALBERG (06)

PRÉAMBULE :

- La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique.

Cette force publique représentée notamment par la police et la gendarmerie nationales adjointes des deux constituantes de la filière sécurité de la fonction publique territoriale, est instituée pour l'avantage de tous.

Ces deux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, sont constamment présents sur le terrain afin d'assurer leur mission tant d'ordre administratif que judiciaire, autrement dit d'ordre préventif et répressif.

En ce qui nous concerne, nous allons parler de la police des campagnes ou « police rurale », plus particulièrement des gardes champêtres territoriaux.

Il s'agit d'une police de première ligne par excellence.

Cette police de proximité, présente au cœur des communes rurales a toujours été au service des citoyens depuis toujours, mais encore plus à l'heure actuelle, elle s'est souciée de remplir une fonction de première ligne. Cette proximité s'exprime au travers des multiples tâches quotidiennes qu'elle assume au profit de la collectivité.

Cette notion implique que l'ensemble du travail du policier rural soit accompli en première instance au profit de la population locale.

Cette police de proximité, doit attacher une grande importance au contact qu'elle entretient avec les citoyens.

Dans cette approche, elle privilégie le contact, l'aide et la communication d'informations.

Elle est investie d'une mission préventive et de maintien de l'ordre c'est-à-dire de surveillance et de contrôle. Mission qu'elle est spécialement à même de remplir grâce à sa présence quasi constante sur le territoire de la ou des communes rurales placées sous sa compétence.

A tout moment, l'élu, la force étatisée et les administrés peuvent s'adresser à elle et sont assurés de recevoir l'aide qu'ils attendent.

Pour pouvoir assurer d'une façon adéquate ses missions de proximité, la police locale en milieu rural à recours principalement à la présence du garde champêtre territorial.

Celui-ci est une figure familière au sein de la commune, connu depuis des générations comme en être le gardien de « la Loi ».

Il est essentiellement investi d'une fonction de liaison entre l'institution et l'administration communales, les lois de la République et la population.

Par sa présence rassurante sur le terrain et sa bonne connaissance de l'environnement local, le garde champêtre est la personne la plus indiquée pour répondre aux demandes et aux besoins de la population. Il sera à même d'en assurer la police de la nature et la préservation du patrimoine naturel qui fait la qualité intrinsèque de ce milieu aride.

Il assume ses responsabilités et compétences, principalement en zone rurale, pour laquelle police des campagnes il est spécialement désigné, d'où son appellation de « policier rural ».

QUELS SONT LE RÔLE ET LES MISSIONS DU GARDE CHAMPÊTRE ?

Le décret n° 94-731 (*consolidé*) concernant le cadre d'emploi des gardes champêtres, les différents articles des codes : de procédure pénale, des collectivités territoriales, des communes, rural... en déterminent les prérogatives. Mais aussi le fonctionnement du poste de police rurale visant à assurer un service minimum équivalent à la population rurale.

Néanmoins, il subsiste une difficulté, le fait de cerner son rôle, qui semble résider dans le fait que le garde champêtre effectue un travail qui ne relève pas du domaine strictement policier.

Ce travail comporte de multiples facettes.

Il se situe à la fois :

- Sur le plan social,
- Sur le plan juridique
- Sur le plan policier.

De plus l'aspect prévention est fort présent.

Le garde champêtre doit idéalement être l'intermédiaire privilégié entre la population, l'élu et la gendarmerie. Pour ce faire il doit s'intégrer dans la commune, instaurer un climat de confiance avec les habitants et tendre à devenir leur confident.

En fait, c'est le policier de base, proche du citoyen qui doit pouvoir régler les problèmes en conciliant les lois, règlements et les hommes.

En réalité il doit être connu de tous et surtout les connaître tous, on doit s'accorder à dire qu'il doit être estimé et craint à la fois.

Sa mission doit s'articuler autour de trois grands axes :

-1) RASSEMBLER LE PLUS POSSIBLE D'INFORMATIONS

Qui, communiquées à l'élu et à la gendarmerie, aident à la résolution des données et permettent ainsi d'aller au devant des problèmes.

Il s'agit de détecter les nids criminogènes, les personnes à risque et ou les personnes socialement défavorisées qui courrent un danger (isolement, abandon, comportement,... etc)

-2) INTERVENIR DANS LES CONFLITS

POUR QU'ILS SE RÉSOLVENT À LA BASE ET SURTOUT À L'AMIABLE

Trouver le dialogue qui amènera vers une ou des solutions.

Le garde champêtre en dialoguant avec les parties en conflit et en développant un contact, peut conseiller un arrangement à l'amiable et leur faire comprendre que c'est souvent le meilleur moyen de satisfaire au mieux les intérêts de chacun.

Son intervention rapide dans un conflit, évitera que ne se détériorent les relations dans une commune.

-3) ÊTRE LE RELAIS ENTRE LA POPULATION ET LES SERVICES SPÉCIALISÉS TELS QUE LES SERVICES SOCIAUX COMMUNAUX, LES SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES.

Il doit être à même d'expliquer à la population les démarches à suivre et lui indiquer les institutions compétentes auxquelles elle peut s'adresser, ceci en vue d'un règlement rapide et efficace des problèmes.

La principale difficulté du métier de garde champêtre est trouver le juste milieu entre **détermination** (répression) et **douceur** (conciliation).

LA FONCTION de GARDE CHAMPÊTRE

1) INFORMATION

2) SURVEILLANCE :

- a) Un rôle préventif
- b) Un rôle répressif

3) SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

- a) L'information ascendante
- b) L'information descendante.

LA FONCTION DE GARDE CHAMPÊTRE CONTEMPORAIN

C'est par la présence en tenue d'uniforme du garde champêtre, policier de contact que le citoyen perçoit mieux le rôle de proximité attribué à la police locale.

L'information :

Le garde champêtre, une figure familière au sein de la commune.

Il assure une fonction de relais entre l'Autorité locale et les Citoyens. Il détecte les problèmes et les signale aux autorités. Se déplaçant principalement à pieds, ou à bicyclette, ou à bord d'une petite voiture, ou encore à cheval, il est accessible à tous les citoyens et exerce une fonction dissuasive dans la commune rurale.

Par cette présence rassurante sur le ban communal, sa bonne connaissance de l'environnement local, le garde champêtre est la personne la plus indiquée pour répondre aux demandes et aux besoins de la population (observation - information – renseignement ...).

Outre ses missions préventives et répressives, il accomplit également des tâches administratives, notamment la vérification des changements de domicile et surtout la véracité des domiciles déclarés, il aide à la surveillance du respect des mesures prévues par les règles d'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Il est en contact permanent avec la population. Il porte secours aux personnes en danger, maintient l'ordre et veille à la sécurité de sa commune d'emploi, sa fonction est enrichissante et très diversifiée. **C'est une vocation incontestable...**

LA SURVEILLANCE :

Un rôle préventif :

Le garde champêtre vit en général dans sa commune. Il la connaît et connaît ses habitants. Il exerce ses missions sur le terrain où il remplit une importante fonction préventive et dissuasive. Il s'oriente plus particulièrement vers la prévention des actes délictueux : dégradations volontaires, cambriolages et vols en tout genre (dans habitations, de et dans les voitures, à l'arraché...) ou tout autre acte malveillant dont la population peut être victime.

Il se charge par exemple (en collaboration avec ses collègues gendarmes) de surveiller les habitations en cas d'absence des propriétaires et prodigue des conseils de techno-prévention à toute personne qui le souhaite.

Il est souvent présent lors de grands rassemblements : marchés, festins, concerts, cérémonies, réjouissances, etc.

Par sa présence pacifique, il contribue avec ses collègues gendarmes, à être le garant du maintien de l'ordre et de la tranquillité publique au niveau local.

Pour diverses raisons, le garde champêtre territorial est amené à pénétrer dans les habitations de sa commune. Il peut de ce fait observer les conditions de vie des citoyens, les problèmes qu'ils rencontrent, les situations inquiétantes ...

De par cette opportunité, par la communication qu'il entretient avec les habitants aussi, il peut détecter des problèmes sociaux, familiaux, voire de maltraitance d'enfants ou à l'absentéisme scolaire...

Ses missions d'observation, « de contrôle », s'étendent sur la surveillance des missions spécialement attribuées aux communes en matière de sécurité publique et de prévention de la délinquance,

- l'état des trottoirs et accotements, de la voirie, aux signaux de circulation, aux plaques de rues, au mobilier urbain, etc.

Dans ce cadre, il est chargé d'établir des rapports d'information en ces matières pour prévenir la responsabilité de la collectivité d'emploi.

Ainsi, il doit rester attentif aux constructions « sauvages » et annexes de toute nature, qui sont érigées aux moindres frais et/ou en dépit de toutes règles urbanistiques par les habitants de la commune dont il est responsable.

Vigilant, il observera toute une série de petits problèmes pouvant mettre en danger les usagers de la route (écoliers, piétons, cyclistes, automobilistes,...) qui circulent dans sa commune et dont la collectivité peut être tenue pour responsable. Il devra signaler tout manquement à la signalisation routière afin que les services communaux puissent remédier à la situation dans les plus brefs délais. Il signalera aussi toute dégradation à la voie publique et prendra si nécessaire les premières mesures pour signaler le danger avant l'arrivée des services spécialisés.

Parfois, il aura à communiquer ses connaissances aux particuliers (mises en garde) voire aux institutions, notamment les écoles de sa/ses commune(s).

Il interviendra et tentera de faire cesser toute infraction de stationnement dangereux ou gênant pour les autres usagers, et au besoin, il sera appelé à verbaliser le comportement fautif...

L'éclairage public aussi a des incidences sur le sentiment d'insécurité de la population. Il a d'ailleurs été prouvé que les endroits mal ou non- éclairés sont privilégiés par certains pour s'adonner aux actes malveillants ou tout du moins aux rassemblements ... Il signalera dès lors les endroits où cet éclairage fait défaut.

Ses missions d'observation et d'information sont encore plus larges, elles portent sur l'ensemble des activités et des phénomènes locaux... Elles sont primordiales, par exemple, en matière d'aide et d'assistance au public (assistance physique mais aussi psychologique de premier contact), d'enfants égarés ou abandonnés, de personnes maltraitées, de personnes âgées, de personnes disparues, de troubles de voisinage ou familiaux, d'animaux errants...

En collaboration avec les services communaux, il veille à la qualité de l'environnement : les nuisances sonores, visuelles, la pollution de l'air et de l'eau, l'abandon, le déversement des déchets, le respect des règles inhérentes à l'environnement etc.

Quant à la pollution, le garde champêtre joue un rôle très important : Indépendamment des petits problèmes courants (les nuisances sonores par exemple), d'autres problèmes bien plus graves peuvent survenir allant jusqu'à mettre en péril la santé non seulement des habitants de sa commune, mais aussi de ceux du canton. Il observera ainsi plus particulièrement les sites sur lesquels sont implantées des exploitations agricoles, les entreprises à risques ou polluantes. Il entretiendra à ce sujet des contacts étroits et réguliers avec les responsables de ces exploitations et entreprises, il en récoltera toutes les données utiles lui permettant d'avoir une vue d'ensemble sur les risques potentiels.

L'affichage aussi retiendra toute son attention. Il veillera spécialement au respect des dispositions réglementaires qui autorisent l'affichage et prendra toutes les mesures utiles envers les affichages et enseignes «sauvages » de manière à éviter une prolifération anarchique du problème.

Le « taguage » devient peu à peu un réel problème de société. Le phénomène engendre des coûts exceptionnels pour la communauté. C'est en effet par centaines de milliers de francs que les services publics doivent assurer le nettoyage des édifices et monuments publics. En ce domaine particulier, le garde champêtre est le fonctionnaire le plus habilité pour identifier les auteurs de tels faits

Le garde champêtre a également un rôle non négligeable à jouer en matière de dépôt d'immondices. Il est en effet tout désigné pour faire respecter les prescriptions communales en ce qui concerne les modalités d'enlèvement des déchets ménagers et porter à la connaissance des riverains les jours et heures d'enlèvement de celles-ci ou des lieux de dépôt autorisés. Il peut de cette manière contribuer à la prévention des dépôts anarchiques sur la voirie. Attentif aux dépôts clandestins surgissant dans sa commune, il n'hésitera pas à rechercher les preuves permettant de confondre les auteurs de ceux-ci.

Un rôle répressif :

Continuellement à l'affût d'informations, il s'inquiétera du comportement inhabituel des habitants, tentera ainsi de débusquer les foyers de la petite criminalité dite « incivilités » et de rechercher les causes de ces méfaits.

Lorsque cela s'avère nécessaire, le garde champêtre territorial peut être appelé à réagir de manière répressive. Il est chargé, comme nous venons de le voir, de veiller en effet au respect des règlements de police et de la sécurité, la tranquillité, publiques qui font partie de ses préoccupations essentielles.

Dans le cadre de ses missions d'agent chargé de certaines fonctions de police judiciaires, il contribue à la constatation et à l'élucidation des infractions dont le citoyen est victime.

Le garde champêtre territorial exerce des devoirs prescrits par l'autorité judiciaire. Il est aussi l'agent de renseignements le mieux informé sur la vie de sa commune, sur les rumeurs, sur la particularité des lieux, sur les habitudes des personnes et, un renseignement récolté par lui, même anodin, peut s'avérer déterminant pour l'élucidation d'une affaire importante...

Par sa présence rassurante et son contact permanent avec la population, le policier de proximité qu'il est, dispose des atouts nécessaires pour lutter, en collaboration avec les autres services de police locale contre les phénomènes criminels locaux, mettre fin aux activités d'une bande locale de cambrioleurs par exemple, résoudre un délit de fuite, incendie criminel, faire face à la problématique locale de drogue, retrouver un véhicule volé, arrêter une personne recherchée, enrayer une épizootie, etc.

En première ligne face à une situation complexe et nécessitant l'intervention de services communaux spécialisés, il doit être à même d'orienter le citoyen vers les institutions compétentes et de lui expliquer les démarches à suivre. A cet effet, il devra connaître de manière approfondie son organigramme communal.

Vis-à-vis du parquet également, outre les renseignements à fournir et les devoirs à traiter, notre policier rural a un rôle évident à jouer. N'oublions pas que son Chef judiciaire reste le procureur de la République sous la surveillance de l'officier de police judiciaire professionnel territorialement compétent.

Lorsqu'un litige quelconque oppose deux voisins et risque de dégénérer par exemple, il lui appartient d'éviter cette escalade et de conseiller les parties pour les ramener à la raison ...

Les problèmes à traiter ne relèvent pas toujours à proprement parler de sa compétence de policier (*l'exercice d'un droit de passage, d'une servitude par exemple; un problème entre propriétaire et locataire ...*) mais, malgré une neutralité très difficile à atteindre, le garde champêtre faute de pouvoir régler cette affaire, devra pouvoir énumérer les différentes possibilités qui s'offrent aux rivaux pour régler le litige ainsi que les avantages et inconvénients de chaque procédure.

Ne dit-on pas qu' « une police sans informations est une police paralysée ? » ainsi le renseignement est l'essence même de la police de contact.

Le Garde champêtre territorial en est un maillon irremplaçable... Chargé de s'intégrer dans les différentes communautés de la commune, d'identifier les problèmes quotidiens et de générer les réactions, de découvrir, recenser et surveiller tout individu ou groupement suspect dont l'action peut porter atteinte à l'ordre public, il permet au maire, premier magistrat, et aux gendarmes de disposer des éléments d'appréciation indispensables à la gestion de la commune et de leurs missions de police administrative ou judiciaire.

Place de choix, enfin, dans les directives gouvernementales de prévention de la délinquance, qui sont actuellement en cours, pour augmenter la sécurité du citoyen par des activités conjointes de la police, de l'administration locale, des entreprises et de la population en général.

Il peut améliorer la confiance du citoyen dans la police.

Le garde champêtre a un rôle important à tenir. Par sa présence dans la commune rurale, il exerce un contrôle préventif qui concourt à créer un sentiment de sécurité parmi la population.

D'autre part, il constitue une véritable source de renseignements pour les services d'investigation dont il devient le correspondant privilégié.

Il est donc primordial qu'il bénéficie d'une excellente considération de la part des habitants établis sur son secteur de compétence. Dès lors, sa personnalité doit présenter un certain nombre de qualités humaines. Ce policier doit avoir une faculté d'adaptation à tous les milieux sociaux, à certains groupes déterminés également de sa population (religieux, culturels, raciaux,...), il doit pouvoir comprendre les mentalités et les besoins, **il doit être accepté...**

Une partie, et non la moindre, des informations recueillies auprès de la population par le garde champêtre territorial doit être répercutee par celui-ci aux autorités communales, judiciaires et hiérarchiques policières, en ce sens qu'elles les concernent plus particulièrement.

Au niveau communal, le but de cette récolte de renseignements est double :

- D'une part, elle permet aux autorités élues d'avoir une estimation de la perception populaire de leur politique en toutes matières (feed-back de la politique locale, sentiment de la population : doute, désintérêt, satisfaction ou déception...) et,
- d'autre part, elle permet aux mêmes autorités élues de modifier, de moduler cette politique en tenant compte des aspirations de l'administré.

Au niveau judiciaire, les problèmes rencontrés dans l'exécution des devoirs prescrits, les constatations transmises pour information ou renseignements, relatés d'ailleurs dans les procès-verbaux et rapports, permettent aux autorités d'adapter la politique judiciaire en fonction de l'évolution de notre société et, de plus en plus de manière individuelle.

FONCTION DE RENSEIGNEMENTS :

L'information ascendante :

En matière de police enfin, tous les services sont friands des « infos » qui permettent d'atteindre le meilleur seuil opérationnel. La moindre information anodine qui transite au moment de la pause café, au moment d'une remise de service, d'une réunion, ou d'une rencontre, peut s'avérer essentielle pour l'exécution des missions : un changement de domicile, un changement de véhicule de train de vie, un lien de parenté, un achat immobilier, un mariage ou un mise en concubinage, un aveu, une infraction relevée, ...

Au niveau de l'ordre public et des opérations surtout, la mission d'information est essentielle !

La tâche du commandement, des collègues de la gendarmerie à tous les échelons est facilitée s'ils connaissent l'adversaire potentiel, ses dirigeants éventuels, le contexte social et l'endroit dans lequel il vont devoir intervenir... « Qui est l'adversaire ? Est-il armé ? Quelles sont ses intentions ? Quel est son état d'esprit ? Y a-t-il d'autres personnes ? S'adonne-t-il à la drogue ou à l'alcool ? A-t-il un véhicule ? Où habite-t-il ? Quelles sont les voies de fuite ? Quel est le meilleur moment pour intervenir ?... »

L'information descendante :

Il est souvent nécessaire de porter (ou rappeler) à la connaissance des habitants les mesures prises par l'autorité. C'est notamment le cas des arrêtés de police, du règlement communal, d'une autorisation ou d'une mesure particulière (débroussaillage, risques d'incendie, immeubles insalubres ou menaçant ruine sur la voie publique...), etc.

Le garde champêtre est dans ce cadre le représentant idéal à utiliser.

Dans le cas par exemple d'une course cycliste, n'est-il pas le mieux positionné pour détecter préventivement les problèmes et en aviser les riverains que le stationnement sera interdit dans la rue de telle à telle heure ?

Interpellé lors d'une demande de renseignements émanant du public, il aura aussi à jouer le rôle d'intermédiaire entre la population et l'administration communale. Il s'efforcera de répondre aux sollicitations soit directement, s'il connaît la réponse, soit de manière décalée en se renseignant pour apporter ensuite la réponse ou en dirigeant le demandeur vers le service compétent.

LES CRITÈRES DE RECRUTEMENT DU GARDE CHAMPÊTRE CONTEMPORAIN.

Il faut choisir quelqu'un dont le profil semble idéal. Il doit être le reflet de la commune.

Être sociable, au caractère souple mais ferme et ayant de bonnes qualités d'adaptation.

Avoir une bonne discipline personnelle.

On préférera quelqu'un qui a quelques années de métier, bien que l'ancienneté ne soit pas un critère de valeur irréfutable.

Il est également important de choisir un garde champêtre sur la base du volontariat à venir exercer dans la commune d'emploi et de s'y intégrer.

- Ses qualités personnelles :

- savoir s'adapter à tous les milieux avec aisance
- savoir s'adapter à toutes les tranches d'âge
- savoir se présenter
- savoir écouter et prendre le temps
- savoir comprendre, avoir l'esprit assez ouvert
- savoir encaisser, accepter la critique
- savoir observer discrètement, mais aussi intelligemment
- savoir poser des questions habilement

- Chercher le contact :

- aller au devant de la population
- lier facilement conversation en s'intéressant aux autres
- être intéressant

- Informer :

- être compétent, moyennement mais en toute matière être bien documenté et pouvoir s'y retrouver rapidement connaître l'organigramme communal et policier et leurs fonctionnements
- connaître le besoin des services, la demande savoir choisir intuitivement ce qu'il faut rapporter...

« Le garde champêtre doit être estimé et craint »

QUELS SONT LES PRINCIPES DE BASE DU TRAVAIL

DU GARDE CHAMPÊTRE CONTEMPORAIN ?

- 1) Recueillir toutes les informations utiles concernant les particularités et les problèmes propres à la commune et en rendre compte à l'élu.
- 2) La diffusion de l'information générale à la population et aux communautés locales.
- 3) La transmission des questions locales et attentes aux autorités et à d'autres services.
- 4) Exercer un contrôle préventif constant.
- 5) Recevoir les plaintes ou doléances des habitants et y apporter, autant que faire se peut, des solutions concrètes.
- 6) Déetecter et résoudre des petits conflits naissants.
- 7) Détection des problèmes sociaux, environnementaux et urbanistiques.
- 8) L'exécution d'apostilles et enquêtes sociales qui lui sont confiées.
- 9) La détection des sources d'insécurités, d'incivilités, de troubles de l'ordre public ainsi que les éventuels foyers de criminalité et en aviser les services compétents.
- 10) L'attention particulière aux comportements, agissements de certaines personnes à surveiller (libérés conditionnels, malades mentaux,...)
- 11) Faire remonter les informations recueillies sur la commune vers le niveau opérationnel.

Afin de bien connaître les citoyens qui vivent dans sa commune et créer ainsi ce que l'on appelle un cahier de commune, livret essentiel reprenant tous les renseignements utiles et indispensables à une bonne maîtrise de son secteur, l'agent territorial vérifie les changements d'adresse.

Avisé d'un nouvel arrivant, il lui rendra visite de courtoisie, et, outre le fait de vérifier l'exactitude de l'information et de donner l'injonction d'inscription officielle à l'administration communale, il établira un premier contact, capital pour l'avenir.

***« CONNAÎTRE ET SE FAIRE CONNAÎTRE
EST EN FAIT SA PREMIÈRE MISSION ».***

Le garde champêtre contemporain donne également des conseils de technoprévention en dispensant des conseils de protection pour éviter que des méfaits ou accidents ne se produisent à l'avenir.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ORGANISATION DU SERVICE DE POLICE RURALE ?

- Le garde champêtre doit être parfaitement identifié.

Il est indispensable qu'il soit revêtu d'une tenue uniforme identitaire, porteur des insignes de sa fonction et qu'il se déplace un maximum de temps à pieds, ou encore à cheval ce qui privilégiera le contact avec les administrés.

Pour les sections les plus éloignées, il est bien entendu que le véhicule de service sérigraphié sera utilisé pour le déplacement pour optimiser le temps d'emploi. Mais il reste concevable qu'une fois dans le secteur l'agent se déplace pédestrement.

- Il détient une radio portative ou un téléphone modulaire afin d'être contacté sans délai et surtout de pouvoir informer les autorités de toute anomalie ou incident.

Cet outil est impératif pour assurer sa sécurité et en outre il lui permet des contacts fréquents avec les collègues (autres gardes ou gendarmes) susceptibles de l'assister ou le conseiller si nécessaire.

- L'agent doit disposer du temps nécessaire pour accomplir les tâches décrites ci avant.

- Il doit pouvoir organiser son travail avec une certaine liberté pour en définir les priorités et mettre l'accent sur certaines activités.

- Il doit prendre des initiatives et disposer d'une certaine marge de manœuvre pour appréhender les problèmes.

- Le travail du garde champêtre doit être défini et intégré dans l'ensemble des tâches de police, comme un maillon important, car la collaboration entre les différents services est indispensable pour assurer la circulation de l'information.

- Le garde champêtre doit impérativement prendre connaissance, et ce de façon journalière, des événements survenus sur le territoire communal mais surtout il doit être informé de tout ce qui se passe dans sa commune quand il n'y est pas.

- Journalièrement le garde champêtre devra prendre connaissance des événements auprès de la gendarmerie sur les personnes à rechercher, et autres situations à connaître.

- Il devra également tenu au courant des conséquences de ses interventions. Connaître l'issue d'un dossier qu'il a particulièrement traité et auquel il participé, en fonction notamment des informations qu'il a livrées, est capital.

Le territoire de surveillance devra être divisée en zones selon différents critères ;

A) la densité de population.

B) Le degré de criminalité.

C) Les points particuliers (environnement, réserves, milieu naturel protégé ...)

Selon les normes prescrites par les circulaires ministérielles, un garde champêtre est prévu pour 2000 habitants (définition de la commune rurale) ou encore de 5000 dans le cas de communauté de communes (EPCI).

Le garde champêtre travaille selon un horaire modulable, il devra parfois (souvent) effectuer des services le week-end et en soirée afin notamment de rencontrer les citoyens qui ne peuvent être contactés durant la journée.

Ceci est indispensable pour développer et entretenir une relation de confiance avec la population mais également permettre au policier une bonne connaissance de la commune.

En conclusion, la population devra être satisfaite de la fonction du garde champêtre car elle appréciera d'avoir dans son entourage quelqu'un qui écoute ses doléances et y apporte des solutions concrètes en sachant doser son comportement d'autant de souplesse et de fermeté.

Les autres services de la police locale (principalement la gendarmerie) obtiendront par le travail du garde champêtre un ensemble de renseignements de toute première main sur les spécificités et les problèmes d'une commune.

Il déchargerra les services de la gendarmerie en résolvant, à la base, des petits conflits, les actes d'incivilité.

Et surtout, il permettra de multiplier les contacts entre la population et la police.

Ce policier de base incontesté, de par une présence optimale dans sa commune et la parfaite connaissance de cette dernière, contribuera fortement à la diminution du taux de la criminalité en général, des vols, des actes d'incivilité en particulier ainsi que bien d'autres dangers inhérents à la circulation routière et à sa sécurité.

Ecouter , Servir et Protéger !

sont à mon sens les maîtres mots d'une bonne police de contact.

QUELLES SONT LES TÂCHES ASSURÉES PAR LES GARDES CHAMPÊTRES

Le cadre d'emplois des gardes champêtres est des plus strict en matière de prérogatives, il est donc essentiel qu'il soit employé avec rigueur à son service de police rurale, et non à des tâches qui le démobiliseraient ou le discréditerait de sa fonction principale de policier de contact.

La police rurale de proximité est notamment chargée de :

La gestion de la police administrative locale (petits services d'ordres) et des mesures spéciales qui s'y rapportent.

La gestion et le suivi des doléances et des appels sollicitant une intervention non urgente à caractère limité.

La gestion de la population, notamment en matière de domiciliation.

Les tâches confiées au garde champêtre sont multiples mais celles réalisées à la demande du maire ou des responsables locaux de la gendarmerie constituent la majeure partie de leur travail.

C'est ainsi qu'ils traitent les dossiers qui donne lieu à une collecte de renseignements auprès de la population (apostilles) et ils sont en outre chargés du travail administratif qui découle de la vie de la commune.

La remise et la rédaction de documents qui nécessitent un contact physique avec la population. Il y a lieu toutefois d'être attentif dans ce domaine et de ne pas surcharger l'agent de dossiers de type courriers anodins. Il pourra ainsi consacrer d'avantage de temps à la vie de sa commune.

C'est ici qu'il y a lieu d'être attentif.

En effet, le garde champêtre pourra assurer les trois grandes missions définies ci avant, à savoir rassembler le plus d'informations possibles, gérer les conflits de voisinage et faire office de relais entre la population et tous les autres services quels qu'ils soient, que s'il est dégagé au maximum des contraintes rédactionnelles et des services spéciaux.

C'est à ce prix, que la qualité optimale du service du garde champêtre contemporain sera atteinte.

D'autres tâches sont bien sur normalement dévolues aux gardes champêtres.

Il doit signaler les problèmes de circulation de stationnement qu'il rencontre dans sa commune.

De par son ancrage local, et surtout grâce à la perception qu'il a des choses dans sa commune, il suggère des solutions pour y améliorer la sécurité routière et la sécurité publique.

Une série de tâches plus particulièrement liées à l'environnement lui incombent également avec en particulier le contrôle administratif des permis d'urbanisme et la surveillance de la voie publique. Il renseigne sur la présence des signaux routiers détériorés, ainsi que les trottoirs et les chaussées en mauvais état.

Il veille à ce qu'il n'y ait aucun déversement clandestin d'immondices et à ce que les chantiers de construction ou de travaux de voirie respectent les normes de sécurité et de salubrité.

Il s'attache à ce que la liberté et la facilité de passage existent en éduquant les automobilistes non respectueux du stationnement. Notamment aux abords des écoles par les parents insouciants qui viennent chercher leurs enfants.

RELEVÉS DES TÂCHES EFFECTUÉS À LA POLICE DE PROXIMITÉ :

1) Fournitures des attestations de pertes/vols /destruction de :

- carte d'identité,
- passeports,
- permis de conduire,
- documents d'inscription de véhicules,
- plaques d'immatriculation, destruction de véhicule remisé en déchèterie,
- pertes diverses objets perdus - trouvés.

2) Objets trouvés :

Cette matière est régie par le C.G.C.T. qui en impose des obligations.

L'usage veut que la police locale se charge de l'administration des objets trouvés.

Un registre est tenu pour répertorier les objets trouvés et de leur restitution éventuelle à l'inventeur ou au propriétaire légal.

3) Police Funéraire : Un rapport est fait lors des opérations funéraires : décès sur la V.P., reposoir, transport de corps avec ou sans mise en bière et un PV d'opération funéraire est établi à chaque exhumation.

4) Responsabilité civile : Contrôle des assurances objectives des débits de boissons.

5) Communication : Le commandant de la brigade de gendarmerie, informera les gardes champêtres de toutes informations reçues sur les recherches en cours (individus, véhicules..).

6) Débits de boissons : Une surveillance particulière concernant le respect des arrêtés et du code s'y rapportant. Pour obtenir une autorisation d'exploiter un débit de boissons le détenteur doit faire une demande

7) Chiens dangereux : Gestion des déclarations de détention de chiens de 1^o et 2^o catégories et leur suivi : assurance, vaccination, respect de la législation en vigueur ...

8) Débiteurs : Recherches d'adresse des débiteurs du Trésor public (P.262)

9) Divers :

- arrêtés et règlements de police rurale et municipale.

Pour la rédaction et l'élaboration de ces documents, il s'agira d'apporter une aide technique.

Ces documents peuvent être rédigés par le garde champêtre qui saura les adapter à la réalité du terrain pour être repris par un adjoint administratif du service communal.

- Donner un avis pour ce qui concerne le placement d'enseignes, terrasses, panneaux de publicité, demande d'autorisation de manifestation soumise...



MISSIONS DE POLICIER DE PROXIMITÉ :

Dans la sphère du métier de Garde Champêtre, il existe tout un ensemble de missions que ce dernier est amené à exécuter.

Il s'agit de :

- MISSIONS DITES ADMINISTRATIVES.
- MISSIONS DITES JUDICIAIRES.
- MISSIONS DITES DE SURVEILLANCE « EXTÉRIEURES ».
- MISSIONS RELATIVES À LA GESTION DU (DES) BAN(S) COMMUNAUX.
- MISSIONS DITES « À TOUTES LES SAUCES ».

DOSSIER DE POLICIER RURAL :

Pour effectuer de façon optimale les tâches qui lui sont confiées, notre garde champêtre aura également à sa disposition un classeur de la commune ou dossier du garde champêtre.

Il rassemblera dans ce dossier toutes les informations suivantes :

- Une carte représentant la circonscription de sa zone de compétence, le découpage en secteurs.
- Une carte représentant son territoire : la commune ou les communes, avec désignation des rues, des routes, chemin ruraux, pistes forestières, écarts ...
- Une liste des entreprises, des indépendants, des services ...
 - a)- indiquer l'emplacement sur le plan de la commune en ajoutant éventuellement ses observations utiles.
 - b)- signaler la présence d'une dépanneuse ainsi que la capacité de dépannages (nombre, disponibilité, charge utile...).
 - c)- inscrire le nom des responsables, des exploitants , des gérants et des chefs d'entreprise, en y insérant éventuellement l'activité et le nombre d'employés, les numéros de téléphone et les heures d'ouverture, la présence d'une alarme, son type, etc.
- Une liste des institutions publiques et des organismes financiers :
 - a) - mentionner la nature de l'institution : école, bureau de poste, bibliothèque, médiathèque, cinéma, centres culturels et paroissiaux, maison communale, etc.
 - b) - noter le nom de l'organisme, en spécifiant sa nature : crédit agricole, bureau de change, distributeur de billets, etc.
 - c) - dans certains cas, posséder un plan des lieux (nombre de communes possèdent ce plan).

d) - mentionner la présence d'une alarme, les heures d'ouverture du bureau, le nom du gérant, son adresse privée, son numéro de téléphone.

- Une liste des personnalités : élus : maires, conseillers, membres de la députation permanente, sénateur, clergé, personnalités en résidence principale ou secondaire ...
- Une liste des personnages clé (appartenant aux associations sociales, économiques, culturelles ou sportives, et pouvant, comme telles, les représenter) ;
- Une liste des personnes de confiance (agents de renseignement) : anciens policiers ou gendarmes en retraite, personnels de la collectivité, commerçants (boulanger, coiffeur, assureur ...), facteurs, pompiers
- Une liste des personnes connues défavorablement à surveiller pour leurs antécédents ou sur les suspicions.
- Un calendrier des activités planifiées de la commune.
- Un gestionnaire de tâches.

INFORMATIQUE de GESTION : Le bureau de Police Rurale doit être informatisé pour en assurer une gestion actuelle, notamment dans le fait que le garde champêtre contemporain est appelé à être régisseur d'État et doit donc rendre des comptes à la Trésorerie générale départementale dans la gestion des amendes forfaitaires à paiement direct ou différé.



1369 -1791 – 1958 – 1994 - 2008

EXPLICATION PAR TYPE DE MISSIONS.

MISSIONS DITES ADMINISTRATIVES :

1) *Enquêtes :*

- Enquêtes pour changement de domicile (arrivée – départ).
- Enquêtes relatives aux étrangers (naturalisation, option de patrie...)
- Enquête d'indigence
- Enquête de moralité.
- Enquête sur les maisons de logement.
- Enquête concernant les mariages « blancs ».
- Enquête de solvabilité.

2) *Proposition à la radiation d'office de la liste électorale.*

- 3) *Relevé divers* (statistiques : pharmacies, alarmes, paraboles, ...etc.)
- 4) *Recouvrement des amendes impayées, taxes foncières, d'habitation, frais d'enlèvement de véhicules, ...etc.*
- 5) *Registre des débits de boissons.*
- 6) *Remise de propositions, par les parquets, de transaction à l'amicable.*
- 7) *Remise de plis administratifs à personne.*
- 8) *Remise de convocations pour d'autres services.*
- 9) *Contrôle de l'affichage.*
- 10)

MISSIONS DITES JUDICIAIRES :

- 1) *Rédaction des écrits de service lors des permanences.*
- 2) *Procès-verbaux de constatation d'infraction, ou rapports d'information.*
- 3) *Recherche de renseignements pour des dossiers en cours dans les polices locales.*
- 4) *Réquisition de la Gendarmerie pour recherche d'individus ou arrestation.*
- 5) *Consignation d'informations (info douce).*

- 6) *Contrôle de débits de boissons: affichage, ivresse, mineurs...*
- 7) *Recherche d'adresses, de domicile actuel, ressources ...*
- 8) *Rapport d'information sur les matières dont le garde champêtre n'a pas compétence.*

MISSION DE SURVEILLANCE « EXTÉRIEURES »

- 1) *Surveillance des commerces ambulants et des forains.*
- 2) *Surveillance des permis de construire.*
- 3) *Surveillance aux abords des écoles : stationnement, circulation, présence suspecte, cheminement des enfants*
- 4) *Surveillance des dépôts d'immondices, des déchets, des encombrants....*
- 5) *Surveillance des travaux sur la voie publique : balisage, signalisation, légalité ...*
- 6) *Surveillance des habitations inoccupées durant les vacances.*
- 7) *Surveillance de lieux à sécuriser (en nocturne éventuellement.).*

MISSIONS RELATIVES à LA GESTION DU BAN COMMUNAL.

- 1) *Rapport de voiries communales.*
- 2) *Gestion des conflits de voisinage, médiation.*
- 3) *Gestion de la circulation et du stationnement dans la commune.*
- 4) *Assistance aux particuliers (renseignements, relais social, service divers).*
- 5) *Services d'ordre à caractère local : match de foot entre jeunes de la commune, fêtes locales, manifestations sportives, culturelles, etc.*
- 6) *Participation ou assistance aux réunions des associations commerçantes ou autres.*

MISSIONS « MISE à TOUTES LES SAUCES ».

- 1) *Accueil au poste de police rurale.*
- 2) *Accompagnement d'huissier de justice : (prêt de main forte sur réquisition).*
- 3) *Maintien de l'ordre lors des événements spéciaux (manifestations sportives, élections, grèves, fêtes votives, marchés, foires...etc.)*
- 4) *Information des compagnies d'assurances lors de déclaration de sinistre.*
- 5) *Police du conseil municipal sur demande du maire.*
- 6) *Protocole (commémorations, enterrements, mariages, réceptions, etc.).*
- 7) *Prestations au profit d'autres services de la collectivité (interventions, régulation, protection).*
- 8) *Permanence.*

EXERCICE PRATIQUE :

- 1) A partir de ces listes, identifiez les tâches qui pourraient être effectuées par d'autres personnes qu'un policier. Indiquez leur qualification et justifiez votre réponse.

 - 2) A partir de ces listes, identifiez les tâches qui ne répondent pas du tout aux besoins et aux attentes de la population locale.
Justifiez votre réponse.

 - 3) Déterminez les tâches éventuelles, non reprises dans l'inventaire, qui pourraient être attribuées au garde champêtre contemporain.
Justifiez votre réponse.

LE TRAVAIL ORIENTÉ VERS LA RÉSOLUTION DE PROBLÈMES

Ce que demande l'élu :

« Il s'est passé ça, j'ai fait cela, le problème est résolu ! »

Définition :

- Une approche orientée vers les problèmes d'insécurité ou d'incivilité, implique de ne pas réagir uniquement aux incidents et aux symptômes (le travail réactif) mais surtout tenter de déterminer les origines de ces problèmes, les aborder par le biais d'une approche adéquate afin de les prévenir, les résoudre ou en contrôler les conséquences (le travail proactif), à court, moyen et long terme.

Cela signifie que l'on peut :

- Rechercher, analyser et signaler les développements qui sont importants pour l'ampleur, le sérieux, la nature (la forme) de l'insécurité ou de l'incivisme dans un domaine déterminé ;
- Aborder à un stade précoce et de manière basique (permanence, durabilité), effective (efficacité) et efficiente (aspect pratique), tant les circonstances qui provoquent la criminalité et l'insécurité ou y contribuent que les différentes formes d'insécurité ou d'incivisme.
- Publier et informer des résultats de cette approche pour en tirer les éléments qui permettent d'être plus efficace.

ÉCLAIRCISSEMENT :

Bien que la description mentionnée ci-dessus comprenne tous les éléments d'une approche orientée vers la résolution de problèmes, il est cependant indiqué de l'étudier plus en profondeur parce que dans la pratique, il s'avère qu'une approche axée sur la résolution de problèmes se retrouve généralement réduite qu'à quelques éléments.

OBJECTIFS DU TRAVAIL ORIENTÉ VERS LA RÉSOLUTION DE PROBLÈMES :

Les objectifs spécifiques du travail orienté vers la résolution de problèmes varieront chaque fois en fonction du caractère spécifique et des circonstances du problème concerné.

Certes, il existe des (cinq) objectifs génériques qui dépendent de l'effet que l'on souhaite/espère (pouvoir) atteindre :

- 1) l'élimination du problème.
- 2) Une diminution de la fréquence.
- 3) Une diminution de la gravité des incidents/problèmes ou de l'ampleur des dégâts.
- 4) Une amélioration de la réponse au problème.
- 5) Le transfert de la responsabilité du problème vers un service plus approprié.

Parfois on ajoute une sixième possibilité, à savoir **l'amélioration des conditions de vie de la communauté.**

PROBLÈMES :

Une description.

Afin de pouvoir différencier des problèmes (isolés), on prend en considération les éléments suivants :

- groupe d'incidents identiques ou similaires ou récurrents, plutôt qu'un cas unique.
- incident qui préoccupe autant la population que le service de police.
- parfois, on ajoute qu'on ne peut pas aborder le problème avec une solution « clé-en-main ».

COMMENT RÉALISER ?

1)- Se pencher vers les problèmes récurrents et tenaces.

2)- S'orienter vers les causes sous-jacentes des problèmes

Il s'agit des facteurs qui :

- sont responsables ou favorisent l'émergence de problèmes.
- contribuent à la persistance de l'existence des problèmes.
- contribuent à empêcher leur amélioration/résolution.

3)- Approche intégrale et globale du problème.

Aborder efficacement le problème en vue de le prévenir, de le résoudre ou de le contrôler s'effectue par l'approche la plus large possible.

4)- Approche planifiée et réfléchie

Lorsque le travail est axé sur le problème, cela revient à poser entre autres les questions :

- Pourquoi ?**
 - Par qui et à quel niveau ?**
 - Quand et où ?**
 - Comment (avec quoi et combien) ... le problème a-t-il été abordé ?**

En analysant d'abord le problème et en agissant ensuite, on adopte l'approche la plus adéquate.

Un dernier élément vital consiste à s'assurer de la viabilité ou du caractère permanent des résultats obtenus ou des solutions trouvées par la « fixation » des méthodes de travail et des activités corrigées et/ou actualisées.

Ce procédé s'appelle la « garantie ».

Il est préférable de recourir, pour l'ensemble des aspects décrits ci-avant, à une méthodologie (plans en plusieurs phases) pour aborder le problème de manière structurée.

LA MÉTHODE C.R.I.M.E

Il s'agit d'une méthode de résolution de problème

Cet acronyme signifie :

Caractériser le problème	<i>Que se passe-t-il ? Que s'est-il passé ?</i>
Rechercher les causes	<i>Comment en est-on arrivé là ?</i>
Identifier les idées d'amélioration	<i>Que peut-on faire ?</i>
Mettre en œuvre un plan d'action	<i>Que va-t-on faire et comment ?</i>
Évaluer	<i>L'Objectif est-il atteint. Le processus suivi est-il correct ? Y-a-t-il un problème résiduel ?</i>

EXERCICE PRATIQUE :

Vous êtes garde champêtre Y de la commune de X, responsable du service de police rurale. Lors de vos différentes patrouilles pédestres dans ce ban communal, la population vous signale que fréquemment des jeunes se rassemblent sur la place centrale et discutent tard le soir. Il en résulte que souvent à des heures tardives ces jeunes, chantent, font hurler leurs motos, provoquent des dégâts aux biens de la commune, ... etc. Il se crée petit à petit un sentiment d'insécurité et les gens du voisinage ont tendance à se renfermer chez eux et n'osent plus sortir le soir. Néanmoins comme la colère monte, certains envisagent de régler le problème eux-mêmes si la police locale n'intervient pas. Les gens sont outrés et vous demandent de faire quelque chose.

QUESTIONS :

- *Comment allez-vous procéder ?*
 - *Quelle approche allez-vous faire ?*
 - *A qui allez-vous vous adresser et de quelle(s) manière(s) ?*
 - *Quels renseignements allez- vous rassembler ?*

Après avoir fait une première approche du problème et après avoir rencontré les administrés, vous établissez un projet selon la méthode CRIME.

- Transmettez-le sous forme d'un rapport d'information à l'autorité administrative.